

Il n’y a qu’un seul baptême, pas trois

C’est un dogme catholique défini qu’il y a un seul Baptême. Voilà pourquoi le Credo dogmatique de Nicée, historiquement professé chaque Dimanche dans le Rite Romain, dit : « *Je confesse un seul baptême pour la rémission des péchés.* » Et ce dogme, qu’il y a un seul baptême pour la rémission des péchés, provient de Notre-Seigneur et des apôtres. Il est affirmé par saint Paul dans Éphésiens 4 :5 : « *Il y a un seul Seigneur, une seule foi, un seul baptême.* » Serait-il possible qu’il y ait plus d’un baptême pour la rémission des péchés, alors que les catholiques ont prié et cru pendant deux milles ans qu’il y en a seulement un ? Non.

Pape Pie XI, *Quas primas* ; 11 déc. 1925 : « En cette louange perpétuelle du Christ-Roi, il est facile de saisir le merveilleux accord de nos rites avec ceux des Orientaux, en sorte que se vérifie, ici encore, l’exactitude de la maxime : *Legem credendi lex statuit supplicandi*. **Les lois de la prière établissent les lois de la croyance.** » ^[1]

À travers l’histoire, beaucoup de papes ont expressément réaffirmé cette règle de foi : qu’il y a un seul baptême pour la rémission des péchés.

Credo de Nicée Constantinople ; 381 A.D., *ex cathedra* : « Je confesse **un seul baptême pour la rémission des péchés.** » ^[2]

Pape St. Célestin I^{er}, *Concile d’Éphèse* ; 431 A.D. : « Quand nous avons lu ces saintes paroles de vous et nous trouvant nous aussi penser de même (car “il n’y a qu’un seul Seigneur, une seule foi, **un seul baptême**”), nous avons glorifié Dieu le Sauveur universel. . . » ^[3]

Pape St. Léon IX, *Congratulamur vehementer* ; 13 avr. 1053 : « Je crois que la sainte Église catholique et apostolique est l’unique vraie Église, **dans laquelle est donné l’unique baptême** et la vraie rémission de tous les péchés. » ^[4]

Pape Boniface VIII, *Unam sanctam* ; 18 nov. 1302, *ex cathedra* : « Une seule est ma colombe, ma parfaite. . . l’unique corps mystique : corps dont le Christ est la tête, Dieu cependant étant celle du Christ. En elle il y a “un seul Seigneur, une seule foi, et **un seul baptême**” [Éph. 4 :5]. » ^[5]

Pape Clément V, *Concile de Vienne*, Décret n° 30 ; 1311-1312, *ex cathedra* : « À la vérité, parce qu'il n'y a qu'une **seule Église universelle** des réguliers et des prélats séculiers et de ceux qui dépendent d'eux, exempts et non exempts, **en dehors de laquelle personne n'est sauvée**, et que pour tous il n'y a qu'un seul Seigneur, une seule foi et **un seul baptême**... »^[6]

Pape Pie VI, *Inscrutable* ; 25 déc. 1775 : « ... Nous vous exhortons et avisons d'être tous d'un seul esprit et en harmonie puisque vous vous efforcez au même objectif, **tout comme l'Église a une seule Foi, un seul Baptême** et un seul Esprit. »^[7]

Pape Léon XII ; 5 mai 1824 : « **Il nous est enseigné et par foi divine nous tenons un seul Seigneur, une seule foi, un seul baptême**, et que nul autre nom n'a été donné sous le ciel aux hommes, par lequel nous devions être sauvés, que celui de Jésus. **C'est pourquoi nous professons qu'il n'y a pas de salut en dehors de l'Église.** »^[8]

Pape Pie VIII ; 24 mai 1829 : « Contre ces sophistes expérimentés, l'on doit enseigner au peuple que **la profession de la foi catholique est uniquement vraie**, tel que le proclame l'apôtre : un seul Seigneur, une seule foi, **un seul baptême.** »^[9]

Pape Grégoire XVI, *Mirari vos* ; 15 août 1832 : « L'Apôtre nous en avertit : "Il n'y a qu'un Dieu, qu'une foi, **qu'un baptême**" (Éph. 4 :5) ; qu'ils tremblent donc ceux qui s'imaginent que toute religion conduit par une voie facile au port de la félicité. »^[10]

Pape Léon XIII, *Graves de communi* ; 18 jan. 1901 : « ... la doctrine et **l'exhortation de l'Apôtre** : "Soyez un seul corps et un seul esprit, comme vous avez été appelés à une seule espérance dans votre vocation. Il y a un seul Seigneur, une seule foi et **un seul baptême**"... »^[11]

Dire qu'il y a « trois baptêmes, » comme beaucoup le font malheureusement, est hérétique. Il n'y a **qu'un unique baptême**, célébré dans l'eau (*de fide*).

Pape Clément V, *Concile de Vienne* ; 1311-1312, *ex cathedra* : « Pour cette raison, **tous doivent fidèlement confesser qu'un unique baptême** régénère tous ceux qui sont baptisés dans le Christ comme il n'y a "qu'un seul Dieu et une seule foi" [Éph. 4 :5],

et que, **célébré dans l'eau** au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, Nous croyons qu'il est un remède parfait pour le salut aussi bien pour les adultes que pour les enfants. » ^[12]

Ici le pape Clément V définit comme un dogme que tous doivent fidèlement confesser un UNIQUE BAPTÊME, **célébré dans l'eau**. Ça signifie que tous les catholiques doivent professer un unique baptême d'eau, non pas trois baptêmes : d'eau, de sang et de désir. Confesser « trois baptêmes, » et non un seul, c'est contredire un dogme catholique défini. Est-ce que ceux qui croient qu'il y a trois baptêmes (eau, sang et désir) se sont demandés pourquoi d'innombrables papes ont professé qu'il y a un seul baptême ; et qu'aucun d'entre eux n'a pris la peine de nous parler des soi-disant « deux autres »... ?

Notes

- [1] *Quas Primas*, p. 9.
- [2] *Les Conciles Œcuméniques, Les Décrets*, T. II-1, p. 73.
- [3] *Les Conciles Œcuméniques, Les Décrets*, T. II-1, pp. 165, 167.
- [4] *Denzinger*, Éd. du Cerf, n° 684.
- [5] *Denzinger*, Éd. du Cerf, n° 870.
- [6] *Les Conciles Œcuméniques, Les Décrets*, T. II-1, p. 799.
- [7] *The Papal Encyclicals*, Vol. 1, p. 174, n° 8.
- [8] *The Papal Encyclicals*, Vol. 1, p. 201, n° 14.
- [9] *The Papal Encyclicals*, Vol. 1, p. 222, n° 4.
- [10] *Lettres apostoliques de... Grégoire XVI*, p. 211.
- [11] *Lettres apostoliques de S.S. Léon XIII*, T. 6, p. 187.
- [12] *Denzinger*, Éd. du Cerf, n° 903.